



# PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Conseil de bassin viticole Languedoc-Roussillon Séance du lundi 20 juillet 2023 à Montpellier (préfecture de l'Hérault) - Compte rendu -

Les annexes citées au présent compte rendu sont consultables au lien suivant :

<https://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/conseil-de-bassin-viticole-du-20-juillet-2023-a8318.html>

Étaient présents : liste des participants jointe en fin de compte-rendu (quorum atteint).

### 1) Introduction par le président du conseil de bassin viticole

Pierre-André DURAND, Préfet de la région Occitanie, introduit la séance en indiquant son plaisir de présider pour la première fois cette instance. Il rappelle l'importance de la viticulture d'un point de vue économique mais aussi concernant l'aménagement du territoire et le tourisme.

Depuis trois ans, la viticulture affronte de graves crises : sanitaire (COVID), climatique (grêle à répétition, gel, canicule) et économique (taxe Trump, conflit entre l'Ukraine et la Russie). L'État a été présent au côté des acteurs pour y faire face :

- Aides structurelles de l'OCM viticole 269 M€, dont environ 90 M€ pour la seule Occitanie,
- Plan de relance du volet agricole 1,2 milliards d'€. La filière vitivinicole a notamment largement élargé aux dispositifs d'investissement pour les agroéquipements ou pour lutter contre les aléas climatiques.
- Mesures de distillation de crise et de stockage privé des vins 270 millions d'€, dont 99,3 pour le bassin LR.
- Dispositifs d'aides pour faire face aux conséquences des aléas climatiques (gel 2021, épisodes de grêle) : fonds d'urgence, prise en charge des cotisations sociales et exonération de la taxe sur le foncier non bâti, mesures spécifiques amont ou aval de la filière, doublement de l'enveloppe aléas climatiques du plan de relance, ouverture et dé plafonnement des indemnités des pertes de récolte dans le cadre du dispositif des calamités agricoles.
- Réforme de l'assurance récolte avec un engagement de l'État de 680 millions d'€ par an.
- Task force, pour aider et orienter les entreprises en difficulté de trésorerie notamment, pour le remboursement des PGE (Prêt Garantis par l'État).
- Nouveau dispositif de distillation de crise.

Il indique que les accompagnements effectués compte tenu des difficultés de la filière, ne pourront être systématisés. La filière doit également, au sein des instances professionnelles et interprofessionnelles, travailler sur les outils de régulation et de promotion des produits, travail en cours dans les interprofessions.

Il précise que le ministre de l'agriculture devait venir vendredi 21 juillet dans la région pour évoquer ces différents sujets et inaugurer le nouveau siège de l'ODG Pays d'Oc. Malheureusement, l'actualité gouvernementale (remaniement ministériel et conseil des ministres) a conduit à l'annulation de cette visite. Néanmoins, le préfet de région indique qu'il se rendra disponible pour venir visiter les nouvelles installations de l'ODG.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2022
- 2. Présentation des résultats du recensement agricole 2020 sur la filière vitivinicole
- 3. Situation économique des marchés
- 4. Difficultés structurelles, travaux et réflexions interprofessionnelles
- 5. Mesures d'accompagnement mises en œuvre face aux difficultés conjoncturelles de la filière
- 6. Point de situation des mesures de l'OCM vitivinicole
- 7. Marque Sud de France sur les étiquettes de vins
- 8. Questions diverses

René MORENO, représentant le Conseil régional, récapitule les principales actions de la collectivité régionale en faveur de la filière vitivinicole sur ses fonds propres et au titre du FEADER. Depuis 2018, 197 millions d'€ ont été déployés, dont 115 millions pour l'hydraulique et 21,5 millions pour des dispositifs exceptionnels suite à la crise COVID et au plan de relance. Pour l'amont, il cite le Contrat d'agriculture durable, le plan BIO, l'agroforesterie, le PASS investissements, l'aide pour les plantations nouvelles aux installations de moins de cinq ans. Un contrat filière vitivinicole avec la Chambre régionale d'agriculture est en pleine négociation pour l'adaptation, la croissance de la valeur ajoutée, la résilience et le stockage du carbone. Les aides FEADER, avec une enveloppe de 10 millions d'€, sont mises en place pour la promotion des vins en complément de celles versées par FranceAgriMer. Concernant les industries agroalimentaires, trois mesures sont mises en place pour investir et, notamment, dynamiser l'export. Le Conseil régional se montre également inquiet au vu des baisses des transactions, de l'augmentation des stocks, de la baisse des prix notamment sur le BIO. Quant à la marque Sud de France, il indique qu'il prendra la parole lorsque ce point de l'ordre du jour sera abordé.

## **2) Approbation du compte-rendu de la séance du 7 novembre 2022**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **3) Présentation des résultats du recensement agricole 2020 sur la filière vitivinicole**

Nicolas MAS, du service SRISSET de la DRAAF, présente les résultats du recensement agricole de 2020 sur la filière vitivinicole et sur le périmètre du bassin viticole Languedoc-Roussillon (*annexe 1*).

Suite à plusieurs remarques concernant les superficies, il est précisé que la présentation porte sur le bassin viticole et non sur l'ancienne région Languedoc-Roussillon. Les superficies en vignes des communes du Gard qui font partie du bassin Vallée du Rhône-Provence ne sont pas prises en compte.

Le pourcentage de superficie en vigne irriguée de 20 % sur l'ensemble du bassin paraît surévalué pour beaucoup de participants.

#### 4) Situation économique des marchés

Jacques GRAVEGEAL, en sa qualité de président d'Intersud, présente la situation économique des marchés des vins couverts par les interprofessions membres d'Intersud de France (*diaporama annexe 2*).

Il illustre la situation peu favorable du marché sur plusieurs points.

Il indique que l'année 2021 était atypique, car la récolte avait été fortement impactée par le gel. Néanmoins, certains indicateurs sont encore en retrait cette année en comparaison de la campagne 2021. En début de campagne, les disponibilités étaient dans la norme avec 18,8 millions d'hl, comparable à 2020. En revanche, les sorties de chais sont en retrait de -5,2 % par rapport à 2021 (soit -431 236 hl), les ventes en grande distribution régressent de -4,3 % en volume. Une baisse -7,9 % à l'export en volume est également constatée (tous vins français).

La consommation mondiale est stable, ce qui signifie que, sur les marchés exports, les vins français ont cédé la place à la concurrence. Les vins de pays d'Oc perdent presque 100 000 hl en l'Allemagne : baisse de consommation ou perte du marché au profit d'autres vins (espagnol) ? L'export doit progresser si l'on veut une filière viticole dynamique dans notre région, d'autant que le marché national est en forte baisse.

Ludovic ROUX, président des Vignerons coopérateurs d'Occitanie (VCO) confirme que la filière est en grande difficulté. En plus des 10 à 15 % des vins qui n'ont pas trouvé de marché, l'inflation frappe durement la filière à deux titres : d'une part, elle provoque une baisse de la consommation et, d'autre part, elle induit des coûts supplémentaires. D'autant que les incidents climatiques ont été nombreux. L'abondance d'eau a, par endroits, provoqué des attaques de mildiou induisant plus de traitements, soit une dépense supplémentaire allant jusqu'à 500€/ha. Dans d'autres zones la sécheresse va générer des pertes de récolte importantes. Il faut trouver des solutions pour abonder la trésorerie et soustraire des vins du marché. Il propose d'ajouter des mesures de stockage privé et de reconversion différée pour sortir des vins du marché et, lorsque le moment sera venu, pour réimplanter des cépages mieux adaptés aux marchés. Sans ponctionner le budget de la PAC nécessaire pour adapter la viticulture aux défis de demain, il faut trouver des ressources supplémentaires pour accompagner ceux qui en ont besoin afin d'éviter les faillites, les friches et de passer ce mauvais cap.

Pierre-André DURAND rappelle son propos introductif concernant l'appui de l'État dans des situations particulières, les aides ne pouvant pas être annuelles et systématiques.

Philippe COSTE, président du CRINAO Languedoc-Roussillon, indique que la situation des AOC est disparate et que certaines démarches connaissent du succès, par exemple : Picpoul de Pinet, Pic Saint Loup, Terrasse du Larzac, Boutenac, La Livinière. Néanmoins, ces appellations ne concernent que de faibles volumes alors que, sur les grandes masses, il y a un problème. Il craint que l'on revienne à des situations comparables à 2005-2006 avec des arrachages, des pertes d'exploitations, de la distillation et des vigneron en difficulté - avec un impact fort sur l'aménagement des territoires. Les réflexions et avis d'il y a plus de 10-15 ans ont-ils été suivis ? Les entreprises de négoce et la coopération ont beaucoup évolué. Par ailleurs, il estime que beaucoup de vigneron qui sont au forfait et à moins de 100 000 € de chiffre d'affaires ne sont pas dans un modèle économique tenant compte des coûts de production et des réalités économiques. Il ne faut pas mélanger les problèmes sociaux et les problèmes conjoncturels.

## 5) Difficultés structurelles, travaux et réflexions interprofessionnelles

Olivier SIMONOU, représentant Interoc, constate, qu'après la fin des souscriptions à la distillation et avant les futures vendanges, que le bassin viticole produit en moyenne 12 millions d'hl. On est capable d'en commercialiser 10 millions d'hl et on ne sait pas gérer les 2 millions restants. Heureusement, cette année il y a eu de la distillation sur les vins rouges et rosés et, aujourd'hui, les vins rouges posent avant tout problème. Dès la campagne 2023 comment la filière va-t-elle gérer ces 2 millions d'hl ? Comment identifier et éliminer les vins qui pèsent sur le marché ? Nous sommes à une époque charnière pour redéfinir les quantités, les prix, les attentes sociétales et environnementales. À plus long terme, comment agir sur les structures amont et aval pour ne pas faire perdurer cette situation ? Les innovations sont importantes pour faire évoluer nos signes de qualité sans pour autant faire n'importe quoi. Comme pour les Pays d'Oc il y a quelques décennies, nous sommes à une époque charnière. Ces débats et ces réflexions sont nécessaires pour éviter de perdre encore des parts de marché, notamment sur les vins rouges.

Pour le CIVL, Jean-Benoît CAVALIER présente l'outil de gestion et de régulation mis en place, essentiel dans cette période de décrochage brutal de la consommation. Il s'agit du GPS - Gestion Prévisionnelle des Sorties. Il a pour but de veiller à l'équilibre entre l'offre et la demande. Cet accord interprofessionnel a reçu l'aval des pouvoirs publics. Le mécanisme est présenté à l'aide du diaporama (*annexe 6*). Il consiste à mettre en réserve non commercialisable des volumes produits en dépassement d'un volume souhaité, calculé à partir du volume commercialisé sur les 14 derniers mois (stock outils plus volumes commercialisés sur la période de référence).

Alexandre THEY, représentant les Vignerons indépendants, estime qu'effectivement la filière doit affronter une transition d'ampleur et compare la situation actuelle à un accident industriel majeur. On ne produit pas de vins pour la distillation mais les difficultés traversées par la filière en peu de temps (COVID, taxes Trump, BREXIT, guerre en Ukraine, inflation) sont inédites. Il faut prendre conscience des changements pour s'y adapter. On doit être accompagné dans cette transition. Le vin doit être une cause nationale, cette filière pèse beaucoup dans la balance économique agricole. L'accompagnement doit être précis et fort.

Guilhem VIGROUX, représentant la FRSEA, fait part de son amertume. Au début du conseil de bassin, il y a une quinzaine d'années, le négoce indiquait déjà que nous produisions 15 millions d'hl, que nous n'étions capables d'en vendre que 12 millions et que les vins produits ne répondaient pas aux attentes des consommateurs. Nous avons restructuré, fait évoluer l'encépagement, réalisé énormément de conversions en BIO et en HVE. Tout cela pour constater que nous produisons 12 millions et que nous ne sommes capables de n'en vendre que 10. Si le marché mondial est stable, c'est que nous perdons nos parts de marché. Alors que l'agriculture maintient un tissu social, qu'elle est très importante pour la ruralité, quels messages allons-nous envoyer aux jeunes ? De l'arrachage temporaire avec accompagnement social comme on l'a déjà connu, avec forcément des pertes d'exploitation pour éliminer les 2 millions d'hl en trop. Le négoce doit expliquer ce qu'il faut faire pour reconquérir les parts de marchés. Existe-t-il des possibilités de reconquête ? La sécheresse, le gel et la grêle ne doivent pas être les seuls modes de régulation.

Gérard BANCILLON, président de VINIGP, est en accord avec les constats dressés. La dé-consommation s'est aggravée au cours des trois dernières années, l'inflation a encore accéléré cette tendance. On est probablement à un changement complet des habitudes. La dé-consommation sur les vins rouges est plus structurelle, il s'agit d'une évolution de la consommation. Chez les jeunes, de nouveaux produits sont à inventer pour qu'ils puissent mieux aborder le vin par la suite : on travaille sur des vins avec de faibles teneurs en alcool par exemple. La bière semble être plus facilement abordable chez les jeunes, bien que

cette boisson ne progresse pas en volume, mais se maintient. Tout évolue très vite. On doit réfléchir rapidement sur l'évolution des produits : les outils de régulation présentés sont intéressants pour préserver les marchés mais tous les métiers doivent réfléchir ensemble.

François-Régis BOUSSAGOL, représentant les VSIG, estime que rien n'est fait pour les aider : l'obligation de baisser les pesticides dans l'UE (baisse des rendements de 28%), les taxes sur les droits de circulation, l'accès à l'eau, etc. Le prix du vin baisse alors que tout augmente. Comment les gens vont-ils s'en sortir ?

Pierre-André DURAND rappelle son propos introductif avec les aides de solidarité que l'État a versé. Néanmoins, il ne nie pas les difficultés. Il salue la richesse des débats et encourage la filière à s'organiser (les produits, les goûts des consommateurs, les jeunes...).

Denis CARRETIER, président de la Chambre régionale d'agriculture, observe qu'effectivement du travail est fait, que ce soit avec le conseil régional ou le Négoce pour élaborer un plan filière. Mais il compte sur la franchise des parties, car le constat est là : le marché va mal. De plus, il y a toujours plus de contraintes qui pèsent sur les exploitations : les pesticides à diminuer rendus inefficaces, les agences de l'eau et la redevance pour pollution diffuse, les assurances etc. Tous cela dans un contexte où la fréquence des aléas climatiques augmente. Souvent ce sont les plus jeunes qui en ont le plus marre et on ne sait plus quoi leur dire ni quoi faire.

Florent GUHL insiste sur le travail à faire dans les interprofessions entre l'amont et l'aval. Quelques données positives peuvent aider à orienter les réflexions. Concernant la perte de marché sur l'Allemagne, l'État peut par exemple discuter avec le conseiller agricole à Berlin pour confirmer si le marché a été perdu au profit d'autres ou s'il s'agit d'une baisse brutale de la consommation.

François Régis BOUSSAGOL complète son propos : il ne nie pas les aides de l'État mais il espère son soutien auprès de Bruxelles et à l'export sous la bannière France, volontariste, pour conquérir de nouveaux marchés.

Jérôme DESPEY confirme les difficultés et la complexité du marché mais, dans notre région, il y a toujours des ressources pour rebondir. Des efforts sont engagés pour re-encépager et se réadapter aux besoins des marchés. Il apporte son soutien aux procédures de régulation mis en place par les interprofessions. Les solutions passent par des actions des professionnels et de l'État.

Au niveau des professionnels, il prône pour l'étanchéité entre les segments, une généralisation de la contractualisation production/négoce, l'innovation concernant la production, le commercial et les attentes des consommateurs : cette innovation doit permettre la stratégie de reconquête des marchés. L'État, pour des motifs politiques et de santé publique, ne doit plus œuvrer à faire encore baisser la consommation. En soixante ans, la consommation a chuté de 70 % et la consommation a baissé de 25 % sur les cinq dernières années. Taxer encore plus la filière viticole pour encore baisser n'est plus possible. Aucun autre pays ne met autant de pression fiscale sur la filière viticole. Bien évidemment, il faut continuer à éduquer et prévenir contre ces effets néfastes. L'État doit à présent nous aider à reconquérir des marchés.

Pierre-André DURAND est d'accord sur le constat. Le rapport au vin a changé en 60 ans et pour les jeunes c'est différent. Il faut faire découvrir la culture du vin. Le sujet fiscal mérite également d'être expertisé.

## **6) Mesures d'accompagnement mises en œuvre face aux difficultés conjoncturelles de la filière**

Stéphane BOUNEAU, pour le Service FranceAgriMer de la DRAAF, dresse un point de situation concernant la mise en œuvre des dispositifs Gel aval 2021 et Distillation de crise (*diaporama annexe 3*).

Jérôme DESPEY, après avoir remercié les services, concernant le gel aval, indique que deux ans après le gel le dispositif est bouclé. Les recours seront examinés avec minutie. Concernant la distillation, le ministre doit à minima annoncer rapidement la mobilisation de 40 millions d'€ supplémentaires sur la réserve communautaire de crise. Il faut à présent avancer sur la restructuration différée du vignoble au niveau communautaire et adapter la réglementation pour que cela puisse rentrer dans la PAC, notamment sur les aspects des autorisations de plantation.

## **7) Marque Sud de France sur les étiquettes de vins**

Pierre-André DURAND rappelle le contexte et les principales discussions qui se sont déroulées depuis le conseil de bassin du 22 juillet 2022 en présence de la présidente du Conseil régional, de la directrice de l'INAO et de son prédécesseur Étienne GUYOT. Il indique qu'il n'a pas été trouvé de solution réglementaire acceptée par la collectivité régionale.

A présent, la position est claire : le ministre a écrit le 18 juillet dernier en précisant la règle applicable : la marque peut être utilisée en tant que bannière mais ne peut figurer sur l'étiquetage des conditionnements. Une période d'adaptation est tolérée pour permettre notamment l'écoulement des stocks d'étiquettes. Elle prendra fin et l'étiquetage devra être conforme à compter des vins issus de la récolte 2025. Un groupe de travail sera mis en place avec la DRAAF, la DREETS et l'INAO après les vendanges pour expliquer et définir ce qui est possible et ce qui n'est pas possible.

Vincent EUZET, pour le CIVL, explique que cette marque est un vrai atout, elle permet de regrouper sous une seule bannière tous les vins d'Occitanie - qu'ils soient IGP ou AOC. C'est clairement dommageable, improductif et il rappelle les investissements privés, mais aussi publics, autour de cette marque.

Pierre-André DURAND insiste sur l'impossibilité de conserver cette marque sur les étiquettes : ce n'est pas un choix mais une obligation vis-à-vis de nos voisins compte tenu des risques juridiques.

Florent GUHL explique que ce n'est pas nouveau, la mention de cette marque sur les étiquettes des conditionnements n'étant pas légale. Cette utilisation s'est développée sans couverture. Le délai de transition accordé est courageux, car nous savons que règle n'est pas respectée.

Jean-Michel SAGNIER est d'accord avec Vincent EUZET et regrette que la profession n'ait pas été invitée aux réunions sur le sujet et qu'il n'y a pas eu de réponse aux propositions de la profession. Il veut avoir accès aux fondements juridiques. Il estime que se passer d'un tel outil est une hérésie au moment même où la profession rencontre des difficultés de marché.

Pierre-André DURAND explique que les discussions ont eu lieu avec le propriétaire de la marque, à savoir le Conseil régional.

René MORENO regrette cette position : cette marque ne portait pas préjudice aux autres signes de qualité et elle avait un grand intérêt pour l'export et le grand export. Elle va perdurer.

Julien TOGNOLA insiste sur le fait que la marque pose problème uniquement sur l'étiquetage des conditionnements mais que son utilisation est tout à fait possible, sur les bannières par exemple en rayon.

Pascal MARIÉ de la coordination rurale trouve que ce problème illustre bien les difficultés que traverse la filière depuis bien des années. Cette marque ombrelle fait consensus au sein de l'ensemble des acteurs de la filière, elle a fait ses preuves, il n'y a pas eu de problème pour son utilisation jusqu'à présent. À présent, il est fait état d'une faiblesse réglementaire au niveau européen. Alors qu'il est demandé à la profession de s'organiser pour faire face à toutes les difficultés évoquées, pour ce problème on nous renvoie vers des difficultés réglementaires. Ce qui est attendu des pouvoirs publics c'est un support politique fort pour notre agriculture et notre viticulture auprès de Bruxelles et non de nous pointer du doigt sur des aspects réglementaires qui ne sont pas en notre faveur.

Florent GUHL rappelle que c'est la France, à la demande des professionnels, qui a voulu cette sécurisation réglementaire pour protéger nos appellations et nos signes géographiques. Nous sommes obligés d'en assumer les conséquences, y compris pour la problématique présente. La marque Sud de France mentionne une évocation géographique. Sans cette évocation, la discussion serait différente. On a toujours besoin de défendre nos signes de qualité géographique.

Pierre-André DURAND rappelle la nécessité de se réunir pour définir exactement ce qui est praticable et éviter toute ambiguïté.

Il remercie les participants et clôture la réunion.

**LISTE DES MEMBRES PRÉSENTS AU CONSEIL DE BASSIN VITICOLE LANGUEDOC-ROUSSILLON  
DU 20 JUILLET 2023**

**Participants membres du Conseil de bassin :**

**1 - Personnes publiques :**

Pierre-André DURAND, préfet de la région Occitanie, président du conseil de bassin viticole.

René MORENO, représentant la présidente du conseil régional Occitanie,

Anne-Marie AUDUREAU, DDFIP de l'Hérault, représentant le directeur de la DRFiP

Lionel KALTENBACH, représentant le directeur interrégional des Douanes

Julien TOGNOLA, directeur de la DREETS.

Florent GUHL, directeur de la DRAAF Occitanie

Stéphane BOUNEAU, chef de service, représentant la directrice générale de FranceAgriMer.

Catherine RICHER, déléguée territoriale de l'INAO-Occitanie

Denis CARRETIER, président de la chambre régionale d'agriculture

**2 - Représentants de la profession viticole :**

• ***Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :***

- CIVL

Jean-Benoît CAVALIER, producteur

Vincent EUZET, négociant

Jean-Michel SAGNIER, producteur

- Inter'Oc

Jacques GRAVEGEAL, Producteur

Olivier SIMONOU, négociant

- VSIG

François Régis BOUSSAGOL, producteur

- IGP

Gérard BANCILLON, producteur

• ***Représentants des organisations interprofessionnelles de la filière viticole :***

Ludovic ROUX, Coop de France Occitanie

Alexandre THEY, Vignerons Indépendants de France, Occitanie

Guilhem VIGROUX, FRSEA Occitanie

Pascal MARIÉ, Coordination Rurale Occitanie

• ***CRINAO***

Philippe COSTE

**3 - Personnalités qualifiées :**

Jérôme DESPEY, président du conseil spécialisé « filières viticole et cidricole » de FranceAgriMer

Hernan OJEDA, INRAE

Hervé HANNIN, Institut de Hautes études de la Vigne et du Vin

Eric BOURGUET, président du syndicat des pépiniéristes viticoles d'Occitanie

**Excusés :**

Bruno CAZES, CIVR  
Miren de LORGERIL, CIVL  
Gilles GALLY, UEVM  
OUGUERES Régis, CIVR  
Sébastien PONS, Inter'Oc  
Laurent SAUVAGE, Inter'Oc  
Denis SURJUS, CIVR  
Ludivine VERLAGUET, JA Occitanie  
Stéphane ZANELLA, CIVR  
Bruno GUIN, Fédération nationale des distilleries coopérative viticoles  
Nicolas RICCHARME, SUDVINBIO,  
Christophe RIOU, IFV

**Invités :**

Valérie BASTOUL, Coop de France Occitanie  
Dominique BLANC, RQD  
Francis CABAUD, Conseil régional Occitanie  
Thierry BORGHESE, DREETS  
Stéphane CHAMPAY, VIF  
Christel CHEVRIER, CRA  
Lucia DE-SIMONE, SGAR Occitanie, chargée de mission  
Philippe FROELIG, DREETS  
Olivier GOUE, SUDVINBIO  
Thomas GUYOT, Conseil régional Occitanie  
Laurent HANON, DRAAF SRFAM  
Nicolas JEANJEAN, DRAAF, directeur adjoint  
Jelila MAGALI, UEVM  
Zoé MAHE, SGAR Occitanie, adjointe au SGAR  
Nicolas MAS, DRAAF SRISET  
Claude MAURIN, DRAAF SRFAM  
Hugues MOUTOUH, Préfet de l'Hérault  
Gérôme PIGNARD, DRAAF SRISET  
Valentin PINTO, DOUANES Montpellier  
Jean-Baptiste SABLAYROLLES, JA Occitanie  
Laurence SERRANO-LASBATS, DREETS  
John WEEDEN, Cabinet du pPréfet de l'Hérault